**Chômage plutôt qu’emploi précaire : une « préférence française » ?**

Alexandra Roulet, Les carnets de l’économie, France Culture, 4 février 2016

**Faut-il accepter plus de précarité pour lutter contre le chômage ? Que font les autres pays ? Comment sortir de ce dilemme ? Une interview d’Alexandra Roulet, économiste doctorante à Harvard.**

**Exploitation pédagogique**

1. Que signifie l’expression « préférence française pour le chômage plutôt que pour la précarité » ?
2. D’autres pays que la France ont-ils fait le choix inverse ? Justifiez votre réponse.
3. Qui sont les « hommes inutiles » selon la formule de Pierre-Noël Giraud reprise par Alexandra Roulet ?
4. Que nous apprend la comparaison avec les États-Unis ?
5. À la lumière de vos réponses aux questions précédentes, expliquez pourquoi le taux de chômage est un indicateur très réducteur de l’état du marché du travail.
6. Comment sortir du dilemme entre chômage et précarité ?

**Corrigé**

1. L’expression signifie que les Français ont des réticences à accepter des réformes du marché du travail qui, probablement, feraient baisser le chômage mais au prix d’une précarité accrue. Ainsi, on peut penser que la remise en cause du Smic ou la facilitation des licenciements permettraient des créations d’emplois en abaissant le coût du travail et en allégeant les contraintes pour les employeurs. Mais il s’agirait d’emplois mal rémunérés et peu protégés, source de précarité et pauvreté pour les travailleurs.
2. Le cas le plus emblématique d’un choix inverse est l’Allemagne avec la mise en place des lois Hartz au début des années 2000. Ces réformes libéralisant le marché du travail (flexibilisation du temps de travail, développement du temps partiel, restrictions sur l’indemnisation du chômage et contrôle renforcé des chômeurs…) ont fait baisser le taux de chômage mais ont engendré une explosion des emplois précaires et de la pauvreté (par exemple, les « 1 euro Jobs » ou emplois payés 1 euro de l’heure imposés aux chômeurs de longue durée pour bénéficier d’une couverture sociale). On peut aussi citer le Royaume-Uni avec par exemple les contrats « zéro heure » particulièrement développés dans l’hôtellerie-restauration ou les services à la personne (contrats ultra-flexibles, le travailleur devant se tenir à la disposition de l’entreprise en cas de besoin sans aucune garantie horaire).
3. Ce sont, selon Pierre-Noël Giraud, les chômeurs et les précaires, *les* « “damnés de la terre” : non pas ceux qui sont surexploités et dont la force de travail est sous-payée, mais ceux qui ne trouvent pas à l’employer ou si peu ».Il s’agit de travailleurs peu qualifiés, effectuant des tâches routinières à faible productivité qui les rend peu employables. Ce sont donc les mêmes catégories de personnes qui sont touchées par le chômage et la précarité.
4. Aux États-Unis, le taux de chômage est faible mais il y a beaucoup de « petits boulots » précaires et mal rémunérés. Il y a aussi une proportion importante d’inactifs, peu qualifiés, éloignés du marché du travail car les perspectives de salaires sont trop faibles pour couvrir les frais (de garde d’enfants notamment) induits par une activité professionnelle.
5. Le taux de chômage ne nous apprend rien sur la qualité de l’emploi (rémunération, conditions, droits sociaux attachés…). Il n’informe pas non plus sur le taux d’emploi, autrement dit sur la proportion des personnes en âge de travailler qui ont effectivement un emploi. Or, à côté des chômeurs, il y a une autre catégorie qui ne participe pas au marché du travail, c’est celle des inactifs.
6. L’enjeu évoqué ici est celui de la formation pour donner de l’employabilité aux chômeurs et aux précaires qui sont exclus du marché du travail sous des formes diverses par l’insuffisance de leur productivité liée à la faiblesse de leur qualification.